

DÉCISIONS APD DU 12 JANVIER 2021



DÉCISIONS de la 6^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 12 janvier 2021 à 17 h 30 par visioconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 06.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté:
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption d'un procès-verbal
 3. Présentation des nouvelles personnes déléguées
 4. États financiers 2019-2020
 5. Nomination poste substitut au Comité d'élection
 6. Mesures sanitaires COVID-19
 7. Négociation nationale / Suivi
 8. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 06.02** Que le procès-verbal de la 5^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 15 décembre 2020 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 15 janvier 2021, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

ÉTATS FINANCIERS 2019-2020

- 06.03** Que l'Assemblée des personnes déléguées reçoive les états financiers 2019-2020 tels qu'ils figurent au document APD.2021.017.

NOMINATION POSTE SUBSTITUT AU COMITÉ D'ÉLECTION

- 06.04** Que Julie Dumais, de l'école Saint-Pascal-Baylon, soit nommée à titre de membre substitut du Comité d'élection jusqu'à la fin du mandat 2019-2021.



MESURES SANITAIRES COVID-19

- 06.05** Demande de suspension des règles afin de poursuivre le point « Mesures sanitaires COVID-19 » au-delà des 210 minutes prévues pour la présente assemblée.
- 06.06** Amendement à la proposition CA1 : ajouter à la fin « mais ces masques ne seront pas distribués par les enseignantes et enseignants ».
- 06.07** Masques de procédure pour tous (primaire aussi), mais ces masques ne seront pas distribués par les enseignantes et enseignants.
- 06.08** Plexiglas pour les profs qui souhaitent en avoir un.
- 06.09** Équipement de protection individuelle (ÉPI) de qualité pour les profs des établissements et des classes spécialisées.
- 06.10** Information sur toutes les écoles et tous les locaux qui ont fait l'objet des tests de CO2 et fermeture systématique des locaux non conformes jusqu'à ce que les problèmes de qualité de l'air soient réglés.
- 06.11** Information sur la planification prévue pour les tests de CO2 dans les établissements du CSSDM.
- 06.12** Assurance de la part du CSSDM que le taux d'admission d'air frais dans le système de ventilation mécanique des établissements est maximisé afin que l'air des salles de classe réponde aux normes de la santé publique, de la CNESST et de l'annexe IV du règlement sur la santé et sécurité du travail en matière de température de travail, sans qu'il ne soit pour autant nécessaire d'ouvrir les fenêtres pour réduire la concentration en aérosols de l'air.
- 06.13** Système de dépistage accéléré, dans les cas d'éclosions, pour le personnel et les élèves des établissements scolaires, par la mise en place de cliniques de dépistage mobiles organisées sur le terrain des établissements.
- 06.14** Tests sur une base régulière pour les profs en établissements spécialisés, étant donné les risques de contagion plus importants dans ces milieux, comme c'est le cas pour le milieu de la santé.
- 06.15** Amendement à la proposition CA9 : remplacer « aux enseignantes et enseignants » par « au personnel de l'éducation ».
- 06.16** Priorité au personnel de l'éducation, à titre de travailleurs de services essentiels, sur la liste des personnes vaccinées (à quel moment et à quel rang – liste INSPQ).
- 06.17** Amendement à la proposition CA10 : au début, ajouter « Informer le public du travail réel des profs et exiger une ».
- 06.18** Informer le public du travail réel des profs et exiger une prime de risque COVID-19 pour toutes les enseignantes et tous les enseignants dans les établissements.

- 06.19** Retrait préventif systématique du milieu scolaire des élèves ayant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 (rhume compris).
- 06.20** Amendement à la proposition CA13 : après « élèves », ajouter « présentant un risque potentiel ».
- 06.21** Revendication par la FAE pour que les élèves présentant un risque potentiel soient testés avant un retour à l'école.
- 06.22** Amendement à la CA14 : remplacer « école à distance » par « école virtuelle ».
- 06.23** Permission aux élèves de faire l'école virtuelle, si les parents le demandent.
- 06.24** Démission du ministre de l'Éducation.
- 06.25** Amendement à la proposition Germain1 : après « du secteur des sourds », ajouter « et du secteur de l'accueil (SAF) ».
- 06.26** Que les élèves du secteur des sourds et du secteur de l'accueil (SAF) reçoivent des plexiglas entourant les trois côtés de leur pupitre afin de favoriser la lecture labiale.
- 06.27** Demander l'isolement d'un élève dont un des membres de la famille est en attente d'un test.
- 06.28** Que les enfants vivant sous le même toit de parents qui ont voyagé à l'étranger soient mis en quarantaine.
- 06.29** Que soient remboursé aux enseignants qui en font la demande, le coût d'un amplificateur de voix comme outil de travail de protection de la santé vocale, pour les enseignants qui font leur prestation de travail en portant un masque de procédure en tout temps.
- 06.30** Amendement à la proposition Arseneau2 : après « que les écoles », ajouter « incluant les écoles spécialisées ».
- 06.31** Que l'Alliance revendique que le Ministère de l'Éducation et le département de la santé publique annoncent des balises qui font que les écoles, incluant les écoles spécialisées, devraient fermer.
- 06.32** Amendement à la proposition Arseneau3 : à la fin, ajouter « à la demande des enseignantes et enseignants concernés ».
- 06.33** Que l'Alliance revendique le retrait préventif pour les enseignantes et enseignants de 65 ans et plus à la demande des enseignantes et enseignants concernés.